

# مجلة القانون العام الجزائري والمقارن

مجلة سداسية محكمة تصدر عن مخبر \*المراق العمومية  
والتنمية\*

جامعة جيلالي ليابس - سيدي بلعباس - الجزائر

# ق ق ع ج ح

المجلد السادس

العدد الأول

سبتمبر 2020

دار الأصول للطباعة والنشر  
سيدي لحسن - سيدي بلعباس ( الجزائر )

## *Editorial*

### *Droit et Start-up, un couple d'avenir*

Il n'y a pas mieux pour entamer l'année 2020 qu'un nouveau souffle après une année de mouvement populaire pacifique qu'aucun pays n'a connu, mouvement qui a débuté le 22 février 2019. Un nouveau souffle engagé par un nouveau gouvernement qui porte en lui quelques belles surprises tant attendues. En effet, il comprend un nouveau ministère, celui de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance et deux (2) ministères délégués qui lui sont rattachés, celui des incubateurs et celui des start-up<sup>1</sup>, suivi d'un décret exécutif qui fixe les attributions dudit ministre,<sup>2</sup> particulièrement l'article 4 relatif aux attributions liées à la promotion et au développement des start-up. Cette nouvelle démarche, même si elle est tardive, dénote l'intérêt que porte le nouveau gouvernement à l'économie de la connaissance. D'ailleurs, le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République du 16 février 2020 envisage de mettre en place un ensemble de mécanismes pour encourager les start-up. Voilà une opportunité inédite qui se présente pour les juristes pour créer des start-up juridiques. On ne peut définir actuellement cette nouvelle catégorie en droit algérien en l'absence d'une loi sur les start-up. Toutefois, elle est définie comme « *une entreprise innovante et agile, légalement constituée, dotée d'un fort potentiel de croissance à la recherche d'un modèle économique disruptif et de mécanismes de financement adaptés à sa spécificité en vue de déployer sa capacité exceptionnelle de création de valeurs* »<sup>3</sup>, ou comme « *toute société commerciale constituée selon la législation en vigueur, ayant obtenu le label Start-up...* »<sup>4</sup>.

Il faut souligner que dans le cadre de l'accompagnement de cette nouvelle catégorie, l'article 69 de la loi n° 19-14 du 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020 dispose que « *Les Start-up sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les transactions commerciales* »<sup>5</sup>. La start-up qui se caractérise par son mode temporaire, sa recherche d'un Business Model, sa reproductibilité et sa scalabilité constitue pour les juristes un moyen efficace d'aborder le droit autrement. Il suffit de voir ce que nous dévoile la toile comme exemple à l'instar de « *SaisirPrud'hommes.com* » ou

---

<sup>1</sup> Décret présidentiel n° 20-01 du 2 janvier 2020 portant nomination des membres du Gouvernement, (J.O.R.A n° 01 du 5 janvier 2020, p. 5).

<sup>2</sup> Décret exécutif n° 20-54 du 25 février 2020 fixant les attributions du ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance, (J.O.R.A n° 12 du 26 février 2020, p. 6).

<sup>3</sup> Article 3 de la loi n° 2020-01 du 6 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la start-up au Sénégal, disponible sur [www.droit-afrique.com](http://www.droit-afrique.com), consulté le 13 avril 2020 à 01h 43mn.

<sup>4</sup> Article 2 de la loi n° 20 du 17 avril 2018 relative aux startups pour la Tunisie, Journal officiel de la République tunisienne n° 32 du 20 avril 2018, p. 1237.

<sup>5</sup> J.O.R.A n° 81 du 30 décembre 2019, p. 3.

« *ActionCivile.com* » ou le site « *DemanderJustice.com* » en France ou en Algérie comme « *Freehali.com* » qui constitue une plateforme qui permet aux entrepreneurs de sous-traiter une partie de leurs activités ou « *Esrefpay* » comme nouvelle solution de paiement<sup>6</sup>. Il faut noter également que le 16 novembre 2019, a été organisée la Conférence internationale en Algérie à l’initiative du Ministère de l’Intérieur, des Collectivités Locales et de l’Aménagement du territoire intitulée « *Appui aux start-up dans les domaines de service public local* », avec comme un des objectifs « *le développement et le ciblage de solutions de modernisation du service public et l’optimisation des prestations fournies aux citoyens* ». Ceci, pour dire que le service public doit basculer vers la version start-up comme nous invite le professeur Jean-François KERLEO dans son excellent article « *Le service public en mode start-up* », publié à la revue AJDA dans son numéro 2 du 20 janvier 2020, p. 83. Il est temps pour les « Maisons de l’Entrepreneuriat » dont disposent les universités algériennes de se rapprocher des diplômés en droit pour les accompagner à créer eux aussi leurs propres start-ups car l’innovation est d’abord juridique avant qu’elle ne soit technologique. Aucune technologie ne peut être mise en application sans passer par le droit. Juristes, vous êtes les pionniers des start-ups, montrez nous votre savoir juridique.

**Le rédacteur en chef**

**Mustapha KARADJI**

---

<sup>6</sup> Il y a lieu également de citer « *Linkibus* » pour le transport de personnel à destination des entreprises et « *Nreservi.com* » l’agence de voyage virtuelle.

## الفهرس

	المقالات باللغة الأجنبية
09	قانون التنمية الدولي: بعض الانعكاسات الحديثة أحمد محيو
27	الحماية الدستورية للبيئة في تونس آمال نجاحي
64	المنطقة الاقتصادية الجزائرية الخالصة والتنقيب عن المحروقات في البحر الأبيض المتوسط العربي بوكعبان
	المقالات باللغة العربية
75	القوة القانونية للرقابة القضائية على قرار تسريح الموظف نجاهة بن ديدة
89	مكانة المرفق العمومي في القانون الإداري الفرنسي ميريام أكرور
103	الجرائم الماسة بالأمن والسلامة المينائية طيب إبراهيم ويس
124	الحدود القانونية للأبحاث الطبية الحيوية على الإنسان بشير محمد أمين
147	مسؤولية الطبيب الشرعي عن إفشاء السر المهني عمر عبار
158	تطور مسؤولية المؤسسات الاستشفائية العامة محمد فرعون

178	الجماعات الإقليمية أي مفهوم وأي اختصاص؟ بن عثمان شويح
202	التوجه نحو البلدية الالكترونية في الجزائر فاطمة الزهراء عكو
220	الإطار القانوني للمواد الصيدلانية النووية حياة خنتر
236	أزمة استقلالية المسؤولية في القانون الإداري الجزائري: دراسة حول حالة الاستعارة والاقتراب من قواعد المسؤولية المدنية الحسن كفيف
	صفحة البحث الشاب
260	أثر جائحة كورونا على الالتزامات التعاقدية في عقود التجارة الدولية شهرزاد يواو